



Attestation de prise de connaissance des conditions éligibilité à LADOM
Je soussigné(e), NOMPrénom
Date de naissance Établissement Section
ATTESTE
Avoir pris connaissances des conditions suivantes :
1- LADOM Réunion peut prendre en charge l'intégralité du prix du billet d'avion sur une compagnie aérienne régulière et en classe exclusivement économique (à destination de l'Aéroport national le plus proche en Métropole et d'un aéroport International pour l'Étranger). Toute destination dont le billet est supérieur à 1500€ sera étudiée nominativement.
2 – les bénéficiaires majeurs et mineurs (En Bac Pro/BTS/apprentis) sont ressortissants de l'Union Européenne, <u>sous conditions de ressources (quotient familial via le REVENU</u> <u>FISCAL DE REFERENCE inférieur ou égal à 26 631 €)</u> .
3 – L'aide est attribuée à titre individuel à un résident obligatoirement rattaché à un foyer fiscal à <b>La Réunion</b> (en fournissant le dernier avis d'imposition).
4 – L'aide est valable 1 fois par année civile. Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aide à la mobilité (Continuité territoriale – Passeport Mobilité Formation ou Études) durant cette même année.
5 – Toute demande de financement de PASSEPORT MOBILITÉ STAGE PRATIQUE devra impérativement contenir une copie de la carte d'identité ou du passeport valide le jour du dépôt des dossiers et couvrant la totalité de la période de stage et les délais de route.
6 – Les passeports devront impérativement être valides 6 mois après le retour de stage et muni de leur visa idoine.
Fait pour valoir ce que de droit, (fait en 2 exemplaires originaux 1 pour le stagiaire et 1 pour LADOM)
ALe (JJ/MM/AAAA) :
(Signature du stagiaire)





